

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION (ANAQ-SUP)



**Rapport d'évaluation externe du Diplôme d'Etat de
Docteur en Médecine de l'UFR Sciences Médicales et
Paramédicales de l'Université Assane Seck de Ziguinchor
(UASZ).**

Equipe d'évaluateurs :

- M. Ibrahima DIAGNE, Professeur Titulaire, Président ;
- M. Habibou ABARCHI, Professeur Titulaire, Membre ;
- M. Massamba DIOUF, Professeur Titulaire, Membre ;
- M. Jean-François GUERIN, Professeur Emérite, Membre.

Signature :

Pour l'équipe, le Président


aout 2023

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
1. Présentation du programme évalué	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation	4
3. Description de la visite sur site	4
3.1. Organisation et déroulement de la visite	4
3.2. Appréciation de la visite sur site	11
4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup	12
5. Points forts du programme	21
6. Points faibles du programme	21
7. Appréciations générales	22
8. Recommandations à l'établissement	22
9. Recommandations à l'ANAQ-Sup	23
10. Proposition de décision :	23

Introduction

Le présent rapport d'évaluation externe a été élaboré à la demande de l'Autorité Nationale d'Assurance Qualité de l'Enseignement Supérieur (ANAQ-Sup), en vue de répondre à la demande d'accréditation nationale du programme de formation du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine de l'Unité de Formation et de Recherche des Sciences de la Santé (UFR2S) de l'Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ).

Il fait suite au rapport d'auto-évaluation soumis par les responsables de l'UASZ à l'ANAQ-Sup le 21 Novembre 2022 et à la visite sur site le 27 février 2023. Celle-ci a été conduite sur la base du Référentiel d'évaluation de programme de médecine et des sciences de la santé de l'ANAQ-Sup.

La rédaction du pré-rapport a été réalisée suivant le canevas établi par l'ANAQ-Sup.

1. Présentation du programme évalué

L'Université de Ziguinchor a été créée par décret n° 2008-537 du 22 Mai 2008 qui fixe ses règles d'organisation et de fonctionnement. Ce dernier a été modifié par le décret 2021-1506 du 16 novembre 2021, actuellement en vigueur. La dénomination « Université Assane SECK de Ziguinchor » (UASZ) a été consacrée par le décret n° 2013-54 du 21 mars 2013.

L'Unité de Formation et de Recherche des Sciences Médicales et Paramédicales a été créée par décret n° 2008-537 du 22 Mai 2008 portant organisation et fonctionnement de l'Université de Ziguinchor. La dénomination actuelle, « UFR des Sciences de la Santé », a été consacrée par le décret n° 2021-1506 du 16 novembre 2021.

L'enseignement en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de Docteur en Médecine délivré par l'UFR2S de l'UASZ est un programme de formation initiale professionnalisante en médecine. L'ensemble de l'enseignement dispensé est structuré, selon le système Licence-Master-Doctorat (LMD), en 16 semestres de 30 crédits, soit 480 crédits. Il a pour finalité la formation de médecins généralistes.

Le personnel en charge des enseignements de l'UFR Santé est composé d'enseignants-chercheurs des universités et de médecins spécialistes en service dans les sites hospitaliers de stage. Il est soutenu par un Personnel Administratif, Technique et de Service (PATS).

2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation

Le rapport d'auto-évaluation comporte 57 pages dont 7 pages pour la liste des annexes.

Il a été mis à la disposition des évaluateurs à la date du 16 Février, soit 10 jours avant la date de l'évaluation externe.

Sur la forme, le rapport respecte le canevas établi par l'ANAQ-Sup et est bien rédigé avec une mise en forme qui en facilite la lecture. Quelques coquilles ont été relevées. La liste des annexes est assez bien organisée et mise en relation avec les standards analysés. Cependant le transfert par voie électronique a été rendu difficile par le volume.

Sur le fond, les standards ont été analysés et leur appréciation argumentée. Cependant il manquait quelques informations sur les procédures (ex : modalités de contractualisation des vacataires pour l'encadrement des stages) et des données statistiques importantes (ex : taux de réussite des étudiants par niveau) pour soutenir l'argumentaire.

3. Description de la visite sur site

3.1. Organisation et déroulement de la visite

La visite du site s'est déroulée toute la journée du 27 février 2023, de 8 h 30 à 19 h 00, selon l'agenda validé qui figure en annexe.

Elle a été effectuée en plusieurs étapes successives.

3.1.1. Réunion d'ouverture avec le Comité de Pilotage de l'évaluation du programme

Cette rencontre a démarré avec du retard du fait de quelques difficultés de connexion avec le Professeur Jean-François GUERIN, membre de la commission d'évaluation intervenant à partir de Lyon (France). Elle a permis de s'accorder sur les termes de références de la visite et, surtout, sur l'approche méthodologique, l'agenda, le choix des sites et le déroulement de la visite.

Au cours de cette séance, les responsables de l'UFR2S ont présenté l'établissement, le programme de médecine enseigné et la synthèse du rapport d'autoévaluation

Suite à ces présentations, des questions de clarification en rapport avec le rapport d'auto-évaluation et la présentation ont permis d'apporter les éclaircissements nécessaires.

3.1.2. La visite des lieux de stage

Les stages des étudiants dans la ville de Ziguinchor se déroulent à l'Hôpital de la Paix, au CHR de Ziguinchor, au Centre Médical Inter-armée et le Centre de Santé Silence. Les deux premières cités reçoivent la majorité des étudiants et sont accessibles à 10 minutes de marche à partir des locaux de l'UFR2S.

Les évaluateurs externes ont effectué la visite de l'Hôpital de la Paix, considéré comme le plus représentatif, car recevant le plus grand nombre d'étudiants et de tous les niveaux, de la L2 à la D2 avec tous les services de stage inscrits au programme. Il s'agit d'un hôpital public de niveau 2 (hôpital de référence régional) selon l'organisation du système de santé au Sénégal.

Nous avons été reçus et accompagnés par le Directeur de l'hôpital dans toutes les étapes de la visite qui s'est focalisée sur 5 services : les services d'**Accueil des Urgences**, de **Médecine Interne**, de **Chirurgie**, de **Gynécologie-obstétrique** et de **Pédiatrie**.

Dans chacun des services, les évaluateurs ont été reçus par le Médecin responsable et son équipe. Il était, soit un enseignant-chercheur de l'UFR2S (Médecine Interne et Pédiatrie), soit un médecin spécialiste de la fonction publique, Praticien Hospitalier (PH), ayant un contrat d'encadrement avec l'UFR2S.

Des étudiants étaient présents en stage dans tous les services visités : L2, L3, M1, D1 et D2 en Médecine Interne et en Chirurgie ; M1 et D2 aux Urgences, en Gynécologie-obstétrique et en Pédiatrie.

Les principales observations faites au cours de cette visite sont les suivantes :

- Il existe une grande salle commune dédiée aux enseignements pour les grands groupes (présentations théoriques de conduite à tenir, présentations de malades) et de petites salles de réunion dans les services, mais celles-ci ne disposent pas d'équipement mobilier adéquat et suffisant pour les stagiaires (ils s'assoient sur des lits installés dans ces salles ou se tiennent debout lors des réunions).
- Les enseignants permanents sont bien intégrés et responsabilisés (Chefs de Service) ;
- Il existe un contrat entre les « Praticiens Hospitaliers » (PH) et l'UFR, assorti d'objectifs et de tâches pédagogiques pour l'encadrement des étudiants. Un cahier de charge est défini et est mis à leur disposition par l'équipe de direction. Les encadrants contractuels collaborent

parfaitement avec les enseignants de l'UFR, connaissent les objectifs de formation et sont engagés ;

- Le personnel administratif et paramédical des services est impliqué dans l'organisation des stages (tenue des feuilles d'émargement, rapports sur l'assiduité des étudiants, etc ...) ;
- Les documents pour évaluer l'assiduité (feuilles de présence) et l'atteinte des objectifs de stage (cahiers de stage) ont été présentés respectivement par l'administration des services et les étudiants ;
- Les effectifs des étudiants sont relativement pléthoriques (1 à 2 lits par étudiant et par niveau) en Médecine Interne et en Chirurgie, avec une promiscuité dans les salles de réunion pédagogiques des services.
- Les activités classiques de présentation de dossiers de malades à l'ensemble des stagiaires d'un service ne sont pas régulièrement organisées, sauf en pédiatrie où elles se tiennent systématiquement chaque semaine à des jours dédiés.
- Les étudiants effectuent leurs stages de 08h à 11h30 tous les jours ouvrables et assurent des gardes de 20h au lendemain à 8h à tour de rôle dans leurs services de stage.
- La validation des stages est basée sur la ponctualité, l'assiduité, le comportement et la pratiques d'un certain nombre d'actes inscrits dans les objectifs de stage, en présence d'un encadrant.
- Les PH encadrants étaient très engagés dans leur mission de formation et les étudiants rencontrés sur place pendant leur stage étaient très satisfaits de leur encadrement. Toutefois, ils ne sont pas satisfaits de leur rémunération pour le travail d'encadrement, jugée modique et souvent payée avec retard. Par ailleurs, ils ne bénéficient pas de mécanismes de renforcement de capacités pédagogiques.

Les conditions et le déroulement des stages dans cet hôpital sont globalement satisfaisants, mais nécessitent d'être sensiblement améliorés.

Le Directeur de l'hôpital s'est montré très attentif et engagé à améliorer les conditions d'intégration des enseignants et de formation des étudiants dans sa structure.

3.1.3. Visite des locaux et infrastructure de l'UFR

La visite du site de l'UFR 2S nous a permis de passer en revue les infrastructures et moyens logistiques propres à l'établissement.

- L'UFR 2S dispose d'un site dédié, indépendant du site de l'UASZ, où sont regroupés l'administration et les espaces pédagogiques, situé à proximité des structures hospitalières où les étudiants effectuent l'essentiel de leurs stages cliniques.

Cependant, les bâtiments ne sont pas aménagés pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite à tous les niveaux, en particulier au Service de Documentation situé au 1^{er} étage. Par ailleurs, les dates de péremption des extincteurs sont dépassées sans renouvellement.

- **La Direction et les autres services administratifs** disposent de locaux appropriés pour leurs missions.
- **Le Service Pédagogique** comporte 2 pièces (bureau du chef de service et espace de travail de ses 2 collaborateurs) et assure à la fois les fonctions de suivi de la scolarité des étudiants et de bureau des examens. Toutefois, les dispositions sont prises pour assurer la sécurité des épreuves et des copies d'examen.

L'anonymat est systématique pour les évaluations sur copie. Le suivi de la scolarité est effectué à l'aide d'un logiciel assez performant (Scholpéda), commun avec les autres UFRs et qui permet de travailler en réseau avec le Service Central de la Scolarité de l'UASZ.

Une charte des examens n'est pas disponible, mais serait en cours d'élaboration par l'université.

- **Le Service de la Documentation** est constitué d'une pièce unique servant de bureau du responsable et de salle de lecture pour les étudiants. Elle se situe au premier étage, sans aménagement pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Elle est gérée par un documentaliste qualifié et dispose d'ouvrages variés. La salle est plutôt exiguë avec une seule grande table servant d'espace de lecture. La connexion à l'internet est disponible et d'accès gratuit, cependant la connectivité est faible pour accéder aux ressources documentaires en ligne. L'UFR, depuis sa création, n'a pas inscrit de ressources dans son budget destinées à la documentation. Les ouvrages sont acquis via la Bibliothèque

Centrale de l'UASZ et aucun abonnement à des ressources documentaires en ligne n'a été contracté pour les besoins des étudiants ou des enseignants.

- L'UFR 2S dispose de six (06) **salles de cours** fonctionnelles de 40 (1 salle), 70 (1 salle), 100 (2 salles) et 200 (1 salle) places pour un total de 688 étudiants. Elles sont assez bien aérées, et équipées de tables-bancs, tableaux et écrans de projection. Elle dispose également d'une salle de visioconférence.

L'organisation des emplois du temps permet d'assurer une disponibilité constante de salles pour tous les niveaux. Une salle de cours de 100 places et un amphithéâtre de 250 à 300 places sont en cours d'achèvement de construction.

- Quatre (04) **salles de travaux pratiques (TP)** ont été construites, mais très peu équipées pour les travaux pratiques de biologie qui sont réalisées en partie dans les laboratoires des hôpitaux. Le matériel d'anatomie constitué de mannequins et de pièces synthétiques n'est pas installé, mais stocké dans une réserve et mis à disposition pendant les séances de TP. Ces dernières sont réalisées en partie à l'aide d'images projetées. Un centre composé de 02 **salles de simulation** disposant de mannequins standards pour la réanimation cardio-respiratoire chez l'adulte, les accouchements et la réanimation du nouveau-né sont disponible dans un bâtiment aménagé à proximité de l'Hôpital Silence.
- L'UFR a aménagé un **espace pour la restauration des étudiants** (délocalisation du service de restauration du campus social de l'UASZ).
- Un **bloc sanitaire destiné aux étudiants** est disponible, mais ne comporte que 06 toilettes (03 pour les hommes et 03 pour les dames) dont l'entretien était défectueux au moment de la visite.

3.1.4. Rencontre avec les enseignants de l'UFR

Cette rencontre s'est tenue avec une représentation des différentes catégories d'enseignants : permanents de rangs A et B, vacataires PH. Les principaux points suivants sont ressortis de cet entretien :

- Les enseignants permanents sont en nombre largement insuffisant par rapport aux besoins liés à la formation en médecine. Cependant, cette insuffisance est compensée par le recours à la contractualisation avec les médecins spécialistes en poste dans les hôpitaux dénommés « Praticiens Hospitaliers » (PH) pour l'encadrement des stages et des enseignants vacataires

des autres UFR et Faculté de Médecine pour les cours théoriques. Toutefois, il n'existe pas de mesures incitatives destinées aux PH pour les fidéliser ;

- Les enseignants déroulent régulièrement leurs enseignements théoriques et pratiques conformément aux emplois du temps et au calendrier académique ;
- L'évaluation des enseignements par les étudiants n'est pas organisée de façon systématique et n'est effectuée que de façon épisodique par quelques enseignants qui évaluent eux-mêmes les résultats et initient les corrections jugées utiles ;
- Les syllabi sont élaborés pour les UE dont les responsables sont des enseignements permanents, mais non harmonisés et parfois incomplets ou incohérents ;
- La participation des enseignants à la gouvernance et à la prise de décision au niveau de l'UFR à travers leur représentation est effective dans les instances de décisions ;
- L'UFR organise un accompagnement des enseignants pour le renforcement de capacité pédagogique et de recherche, notamment pour la préparation au concours d'agrégation du CAMES ;
- Les vacances des enseignants provenant d'autres universités du Sénégal ne sont pas formalisées par des conventions ou autorisations écrites de leurs institutions ;
- La mobilité des enseignants n'est organisée que pour les voyages d'études mis en place par le Rectorat et dont bénéficient tous les enseignants de l'UASZ, tous les 2 ans.

3.1.5. Rencontre avec les étudiants de l'UFR

Au cours de cette rencontre les niveaux d'étude de L1 à D2 ont été représenté par au moins un étudiant (feuille de présence en annexe). L'entretien a permis de noter les principaux points suivants :

- Les années académiques se déroulent régulièrement et les emplois du temps sont respectés.
- L'accès au wifi est gratuit dans l'espace pédagogique.
- Les maquettes sont mises à la disposition des étudiants. Cependant les syllabi ne sont pas élaborés et régulièrement présentés pour tous les enseignements.

- Les réclamations de vérification des notes des examens ne reçoivent pas toujours de réponses ;
- L'évaluation des enseignements n'est effective que dans de rares unités d'enseignement.
- Les attestations de diplômes sont délivrées dans un délai moyen d'un mois après la soutenance de thèse.
- Les étudiants sont organisés en Amicale qui est l'interlocuteur de la Direction. Cependant leur représentation dans les instances de décisions, notamment au Conseil d'UFR, bien qu'effective, n'est pas organisée selon les textes régissant l'UASZ, mais par cooptation.
- Ils organisent ou participent régulièrement à des activités de santé au service de la communauté (consultations gratuites, etc ...)
- Certains étudiants sortants ont trouvé un emploi dans les structures de santé de la région grâce à l'accompagnement de l'UFR.

3.1.6. Rencontre avec le personnel administratif et technique (PATS) de l'UFR

La réunion avec le personnel administratif et technique a permis de noter que :

- Le nombre de PATS est juste suffisant actuellement pour mener à bien leurs missions, mais serait bientôt insuffisant avec la montée en puissance des effectifs. En effet, le nombre de primo entrants est passé du simple à plus du triple, de l'ouverture de l'UFR à ce jour et n'est pas accompagnée d'une augmentation proportionnelle du PATS.
- Le PATS est représenté et participe aux instances de décision, cependant leur représentation, notamment au Conseil d'UFR, n'est pas organisée selon les textes régissant l'UASZ, mais par cooptation ;
- La mobilité et le renforcement de capacité des PATS ne sont pas organisés par l'UFR. Cependant elle participe, avec le Rectorat aux frais d'inscription de ces derniers dans des programmes de formation.
- La subvention de l'Etat dans le budget de l'UFR a été régulièrement augmentée pour atteindre 10 fois sa valeur initiale en 2023. Par ailleurs, l'UFR génère des ressources propres par les frais d'inscription des étudiants dans la formation de base, notamment des étudiants étrangers. Elles constituent plus du double de la subvention de l'Etat.

- On note un réel sentiment d'appartenance et un engagement du PATS dans leurs missions.

3.1.7. Réunion de synthèse avec le Comité de Pilotage

La réunion de synthèse avec le Comité de Pilotage a permis à l'équipe des évaluateurs externes de faire une restitution à « chaud » de la mission en faisant le récapitulatif des activités de la journée et en listant les principaux points forts et points à améliorer, puis une projection sur les prochaines étapes.

3.2. Appréciation de la visite sur site

La visite d'évaluation a été facilitée par la direction et le personnel de l'UFR Santé, accompagnés par le Responsable de la Cellule Assurance Qualité de l'UASZ, qui ont mis les évaluateurs dans toutes les conditions nécessaires au bon déroulement de la mission.

Elle s'est déroulée avec une bonne planification, dans une ambiance empreinte de cordialité et d'échanges fructueux avec toutes les composantes de l'UFR 2S qui étaient très mobilisées.

La principale difficulté rencontrée était la connexion défectueuse et irrégulière avec le Professeur Jean-François Guérin, membre de la Commission d'évaluation externe intervenant à distance. Ainsi, la réunion d'ouverture a démarré avec un retard et le Pr Guérin n'a pu suivre correctement certaines étapes de la visite des sites.

4. Appréciation du programme au regard des standards de l'ANAQ-Sup

Champ d'évaluation 1 : Objectifs et missions de l'institution

Standard 1.01: L'institution (établissement de santé) a défini ses missions et objectifs

Les missions et objectifs de l'UFR 2S, établissement public d'enseignement supérieur, sont définis dans son Décret de création. Elles sont de former des cadres de la Santé, notamment des médecins capables de prendre en charge les populations en matière de santé sur le plan des soins curatifs, préventifs et promotionnels selon les normes internationales.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 1.02: L'institution tient compte, dans ses missions, de sa responsabilité sociale, des besoins de la société et de la population en matière de santé, des valeurs fondamentales universelles (intégrité, respect de la personne humaine) et des valeurs de base des systèmes de santé (qualité, équité, pertinence, efficience).

L'UFR 2S de l'UASZ tient compte des besoins de santé de la société et la population en matière de santé tels que définis dans le Plan National de développement sanitaire et social du Sénégal. Les enseignants sont affectés dans les établissements sanitaires de la région où ils administrent des soins aux populations tout en encadrant les étudiants.

Dans la maquette du programme de médecine, des unités d'enseignement prennent en compte les valeurs d'éthique et de déontologie, alors que dans les lieux de stage, les enseignants et les étudiants doivent se conformer à une Charte du patient établie et affichée.

Un code de bonne conduite portant sur le respect des valeurs fondamentales a été établi et partagé avec les étudiants, cependant l'UFR 2S n'a pas élaboré de Code d'Ethique et de Déontologie.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 2 : Objectifs et mise en œuvre du programme d'études

Standard 2.01: Le programme d'études est régulièrement dispensé

Le programme d'étude est régulièrement dispensé sans discontinuer depuis l'ouverture de l'UFR en 2012, comme en atteste le tableau des effectifs annuels par niveaux. Les étudiants de la première promotion ont soutenu leur thèse à partir de 2020.

Les emplois du temps sont appliqués et le calendrier académique, malgré des retards liés à l'insuffisance en nombre des enseignants permanents (voir procès-verbaux de délibération).

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.02 : Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution.

Les objectifs de la formation sont en adéquation avec les missions de l'UFR 2S tels que définis dans son décret de création et le plan stratégique de l'UASZ et en conformité avec le Plan National de développement sanitaire et social du Sénégal.

Ce programme est établi sur la base du Décret 2015-372 du 18 Mars 2015 fixant le régime des études et des examens du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine au Sénégal et est parfaitement en adéquation avec le programme harmonisé de l'OAS.

Les objectifs de formation sont définis et partagés avec les étudiants (livret de l'étudiant, livrets de stages), cependant les syllabi ne sont pas disponibles pour toutes les UE.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 2.03 : Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.

La formation en médecine est professionnalisante comme en atteste la place des UE de stage dans la maquette. Les différentes activités pratiques effectuées par les étudiants (stage hospitalier, stage d'entreprise, stage rural et service à la communauté) les préparent à la vie professionnelle.

Par ailleurs, les étudiants de l'UFR participent régulièrement et obtiennent de bons résultats au Concours National d'Internat des Hôpitaux du Sénégal permettant à ceux qui sont reçus de

démarrer tôt une spécialisation et de s'insérer dans le milieu professionnel. A ce jour, l'UFR2S compte 21 internes des hôpitaux en fonction et 7 postes d'internes ouverts à Ziguinchor.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 3 : Organisation interne et gestion de la qualité

Standard 3.01 : Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnels sont déterminés et communiqués à toutes les personnes concernées.

L'organigramme de l'UFR 2S est clairement établi selon les textes en vigueur, depuis la Direction jusqu'aux départements.

La composition et le fonctionnement du Conseil d'UFR et de Département sont définis par décret, ainsi que le processus de désignation des responsables de ces structures. Cependant la désignation des étudiants et des PATS pour représenter leurs collègues dans ces instances se fait par cooptation et ne respecte pas les procédures établies.

Les décisions des instances font l'objet de procès-verbaux ou de compte rendus partagés.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.02 : Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme.

La représentation du personnel d'enseignement et de recherche est statutaire au Conseil de Département, au Conseil d'UFR et au Conseil Académique de l'Université. Il participe ainsi aux processus décisionnels pour la mise en œuvre du programme de formation. La maquette et les syllabi du programme ont été élaborés par les enseignants.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 3.03 : Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin de revoir et d'adapter périodiquement l'offre d'études.

L'UASZ a mis en place une Cellule Interne d'Assurance Qualité érigée en Direction Centrale (DCIAQ) et au niveau de l'UFR 2S une Unité Qualité a été créée par arrêté de la Direction en date du 17 janvier 2022. Les PER, PATS et étudiants y sont représentés. Elle vise une

amélioration continue de la qualité de l'enseignement et veille à l'application des mesures d'assurance qualité de l'enseignement.

Le livret de l'étudiant précise les conditions d'organisation des activités de la formation (notamment les enseignements et les examens) ainsi que de leur évaluation.

Les statistiques sur les taux de réussite sont établies ainsi que des rapports d'évaluation dans le but d'améliorer les performances du programme de formation.

Cependant, une charte des examens n'a pas été élaborée ;

Une grille d'évaluation des enseignements par les étudiants est disponible, mais non appliquée systématiquement ;

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 4 : Curriculum et méthodes didactiques

Standard 4.01 : Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal.

La maquette est structurée selon le système LMD (Licence-Master-Doctorat). Le programme est constitué de 480 crédits répartis en 8 années académiques divisées en 16 semestres de 30 crédits. Chaque semestre est composé d'un ensemble d'Unités d'Enseignements (UE), lesquelles comprennent des éléments constitutifs. Elle est conforme au Décret 2015-372 du 18 Mars 2015 fixant le régime des études et des examens du Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine au Sénégal.

Toutefois, les syllabi n'ont pas été élaborés pour toutes les UE, notamment celles placées sous la responsabilité de vacataires. Certains enseignants ne présentent pas les syllabi aux étudiants.

De plus, certaines exigences d'une maquette LMD comme le nombre de EC dans une UE, le nombre de crédits maximal pour une UE ne sont pas systématiquement respectées.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.02 : Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline. Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.

Le programme couvre bien les principaux aspects de l'enseignement en médecine. Les méthodes d'enseignement et d'évaluation permettent de garantir l'acquisition d'un raisonnement scientifique. La qualité des enseignants garantit l'intégration des connaissances scientifiques dans la formation. La mise en situation régulière des étudiants (stages hospitaliers, gardes, présentations de malades) et l'intégration d'UE d'Entrepreneuriat et de Leadership préparent l'étudiant au marché du travail.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.03 : Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont règlementées et publiées.

Les conditions d'obtention de crédits, d'attestations et de diplômes sont conformes à la Loi nationale et les décrets d'application sur le système Licence-Master-Doctorat (LMD), notamment celui organisant le Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine au Sénégal.

Elles sont publiées et figurent dans le livret de l'étudiant. De plus, l'UFR2S organise un « amphi de rentrée » permettant de communiquer avec les étudiants, notamment les nouveaux, sur le programme.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 4.04 : Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants.

Les taux de réussites restent globalement faibles en Licence 1 (< 70 % en moyenne) et ont chuté de façon régulière et drastique en Doctorat 1 au cours des 3 dernières années académiques, passant de plus de 95 % jusqu'en 2017-18 à 70,5 % en 2020-21 (cf. données figurant sur la présentation orale du rapport d'auto-évaluation), malgré les mesures d'amélioration indiquées (coaching, tutorat, remédiation, parrainage, session de rattrapage).

La principale cause est certainement l'augmentation exponentielle des effectifs en L1 qui ont doublé au cours des 5 dernières années, de même que l'effectif total des étudiants (de la L1 à la D3) qui était multiplié par 1,5 au cours des 3 dernières années, sans recrutement suffisant d'enseignants et de PATS permanents .

Elle constitue une importante menace externe sur la maîtrise des taux de réussite.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Champ d'évaluation 5 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)

Standard 5.01 : L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue pédagogique et didactique, et aussi qualifié scientifiquement.

Le personnel enseignant permanent et les enseignants vacataires venant des différentes UFR et facultés de médecine du Sénégal sont qualifiés, car bénéficiant systématiquement d'une formation pédagogique et est évalué par le CAMES pour accéder aux différents grades.

Le personnel contractuel dénommé « PH » qui participe à l'encadrement pratique avec les enseignants permanents est constitué de médecins spécialistes dans leurs domaines respectifs, mais non formés sur le plan pédagogique. Cependant, ils disposent des objectifs de stage, des listes de tâches à faire accomplir aux étudiants et participent avec les enseignants aux séances d'encadrement collectifs et d'évaluation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.02 : La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie.

Les volumes horaires destinés aux activités d'enseignement sont clairement établis dans la maquette et les syllabi, mais le temps consacré à la recherche et aux activités administratives ou d'expertise n'est pas défini pour le personnel enseignant n'ayant pas de fonction administrative.

Le personnel enseignant permanent est insuffisant (24 % des enseignants) et n'assure que 35 % des enseignements. Le volume horaire d'enseignement est établi par une loi nationale (loi

n° 81-59 du 09 novembre 1981 portant statut du personnel enseignant des universités modifiée) qui est appliquée à l'UASZ.

Le volume horaire consacré à la recherche et au travail administratif n'est pas formellement défini.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 5.03 : La mobilité du PER est possible

La mobilité du personnel enseignant et de recherche est effective. Cependant, elle est généralement gérée individuellement, car l'UFR n'a pas mis en place un dispositif propre d'accompagnement de la mobilité au niveau international et les accords internationaux signés sont rares. Cependant, elle facilite la mobilité au niveau national pour la préparation des enseignants candidats au concours d'agrégation du CAMES.

Le Rectorat a mis en place un système de voyages d'étude dont bénéficient tous les enseignants de l'UASZ, tous les 2 ans afin de leur assurer la mobilité internationale.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 6 : Étudiant(e)s

Standard 6.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées.

Les critères de sélection des bacheliers sont définis par l'UFR santé, pris en compte, diffusés et appliqués au niveau national par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur via le système CAMPUSEN qui procède à la sélection des candidats sénégalais. Les bacheliers non sénégalais sont sélectionnés sur dossiers et sur la base de quotas (10 % des effectifs) ou d'accords signés par le Sénégal avec certains pays comme le Maroc.

Les conditions d'obtention d'attestations et de diplômes académiques, d'attribution de crédits et d'évaluations intermédiaires sont règlementées et publiées.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 6.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée. Les personnes vivant avec un handicap sont prises en charge de façon équitable.

L'UFR n'a pas défini une politique de recrutement basée sur le genre. En effet la sélection des bacheliers en vue de leur orientation dans les établissements d'enseignement supérieurs publics est organisée au niveau national par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur, sur la base exclusive du mérite. Cependant l'égalité des chances entre hommes et femmes est une réalité à l'UFR2S. Au cours des années, la proportion de femmes est restée stable entre 42 et 43 % des effectifs.

L'UFR ne dispose pas, non plus d'un document de politique spécifique visant les personnes vivant avec un handicap. Des aménagements facilitant l'accès aux locaux pour les handicapés moteurs (rampes) ne sont pas effectués dans certains bâtiments pédagogiques (salles de cours, salle de conférence, salle de documentation...). En particulier, la salle de documentation située à l'étage n'est pas accessible à une personne à mobilité réduite.

Appréciation globale sur le standard : NON ATTEINT

Standard 6.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.

La mobilité des étudiants est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis. Elle est rendue possible par l'harmonisation des programmes par l'OOAS et la loi 2011 -05 du 30 Mars 2011 relative à l'organisation du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieure au Sénégal. Ainsi, les crédits obtenus par un étudiant sont capitalisables et transférables, favorisant la mobilité. De plus, il existe des passerelles surtout sortantes avec l'existence de la filière paramédicale.

Par ailleurs l'UFR 2S est membre de la Conférence National des Doyens et Directeurs d'Etablissements d'Enseignement Supérieur en Sciences de la Santé (CODES) qui est un cadre national d'échange qui a permis de définir et de mettre en œuvre des procédures de mobilité entre les établissements nationaux d'enseignement de médecine.

La mobilité des étudiants dans le cadre de conventions internationales est inexistante.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 6.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.

Malgré l'insuffisance du nombre d'enseignants permanents, l'encadrement des étudiants est globalement adéquat. Le taux global d'encadrement est de 27 enseignants permanents pour 688 étudiants (25,5 %).

L'appel à des vacataires des autres universités et l'utilisation de l'enseignement à distance permet de palier le déficit en enseignants permanents. Le renforcement de la masse critique des PER permanents est fortement encouragé.

Les conditions de réalisation des travaux pratiques au laboratoire sont insuffisantes.

L'encadrement des stages dans les structures de santé est assez correct (existence de critères de validation des stages, de cahiers de charge pour les PH, de livrets d'étudiants et de livret de stage, prise de garde).

Cependant, le renforcement des capacités pédagogiques et la mise en place d'un système de suivi-évaluation des PH ne sont pas institués.

Une grille d'évaluation des enseignements est disponible, mais non exploitée.

Un système de coaching et de tutorat des étudiants est encouragé, mais non formalisé.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Standard 6.05 : Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.

L'insertion des étudiants dans le milieu du travail est une préoccupation des autorités de l'UFR 2S par le partage d'offres d'emploi avec les alumni et des lettres de recommandation. Des diplômés ont été insérés dans des structures de santé de la région de Ziguinchor (hôpitaux, districts sanitaires, Centre des Œuvres Universitaires, ONG).

Des stratégies sont mises en place pour faciliter l'inscription à l'Ordre National des Médecins du Sénégal et préparer le concours national d'internat des hôpitaux.

Aussi, la majorité des diplômés se seraient inscrits dans des formations spécialisées et ont été accompagnés dans ce processus avec des lettres de recommandation.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

Champ d'évaluation 7 : Dotation en équipements et en locaux

Standard 7.01 : Le programme d'études dispose de ressources suffisantes pour réaliser ses objectifs. Elles sont disponibles à long terme.

Le programme dispose des locaux (bureaux, salles de cours/TP, salle de documentation, moyens informatiques, matériels pédagogiques structures de santé pour les stages, etc.) nécessaires à la réalisation durable de ses objectifs. Cependant, les équipements pour les travaux pratiques sont insuffisants.

L'UFR a aménagé un espace pour la restauration des étudiants.

L'UFR ne dispose pas encore de ressources financières suffisantes pour atteindre ses objectifs alors qu'elle possède de réelles capacités de mobilisation de ressources.

Appréciation globale sur le standard : ATTEINT

5. Points forts du programme

- Existence d'un site dédié avec des Infrastructures de qualité suffisante pour le déroulement du programme d'enseignement de médecine : service de scolarité, service de documentation, salles de cours et de TP, amphithéâtre en cours de finalisation... ;
- Mise en place d'une salle de simulation ;
- Accessibilité des sites de stage (le plus grand site est à moins de 500 m de l'UFR)
- Environnement favorable à l'apprentissage : calme, assez sécurisé, connexion Wifi, disponibilité d'un espace de restauration pour les étudiants ;
- Personnel enseignant qualifié et disponible aussi bien pour la formation théorique que pour la formation pratique dans les lieux de stage ;
- Recours aux vacataires des autres UFR et Faculté de Médecine ainsi qu'à la contractualisation de PH pour renforcer l'encadrement des étudiants ;
- Régularité des années académiques ;
- Existence d'une maquette cohérente, d'un livret de l'étudiant, de livrets de stages, d'une grille d'évaluation des enseignements ;
- Engagement de l'UFR et des différents composants de la communauté (PAT, étudiants).

6. Points faibles du programme

- Infrastructures : amphithéâtre non fonctionnel (en cours de finition) et salle de documentation exigüe, non dotée de salle de lecture spacieuse ;

- Absence d'aménagement au niveau des bâtiments pour faciliter l'accès au personnel et aux étudiants avec une mobilité réduite ;
- Insuffisance du nombre et déficit d'entretien des toilettes pour les étudiants ;
- Nombre et diversité du PATS assez faibles, compte tenu de la montée en puissance de l'UFR;
- Insuffisance du personnel enseignant permanent par rapport aux besoins d'une UFR de Santé ;
- Absence de mannequins haute-fidélité ;
- Absence de mesures incitatives surtout pour le personnel vacataire ;
- Syllabi incomplets ;
- Absence de charte des examens ;
- Absence de dispositions formelles pour répondre aux réclamations des étudiants concernant leurs notes d'évaluations ;
- Non systématisation de l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Tutorat non formalisé ;
- Non application des dispositions réglementaires pour la représentation des PATS et des étudiants dans les instances de décision ;
- Opportunités de mobilité internationale dans le cadre de la coopération insuffisamment exploitée.

7. Appréciations générales

L'agenda de la visite a été appliqué dans toutes ses étapes prévues. La rencontre avec les différentes catégories de personnel et les étudiants se sont déroulées correctement.

Le programme de Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine de l'UFR 2S de l'UASZ est globalement bien conçu, bien exécuté avec des dispositions réglementaires et pratiques permettant d'assurer une formation de qualité des médecins. En plus de l'engagement de l'équipe de direction à atteindre ses objectifs, nous notons qu'il s'agit d'une UFR socialement responsable.

8. Recommandations à l'établissement

- Doter le programme d'équipements suffisants pour les travaux pratiques ;
- Explorer toutes les possibilités de génération de ressources propres afin de renforcer le budget de l'UFR ;

- Inscrire au budget de l'UFR une ligne destinée au renforcement des conditions d'accès aux ressources documentaires ;
- Aménager dans les bâtiments des dispositifs pour faciliter l'accès au personnel et aux étudiants vivant avec un handicap moteur ;
- Renforcer le nombre et assurer l'entretien continu des toilettes des étudiants ;
- Renouveler les extincteurs afin de renforcer la sécurité des bâtiments ;
- Mettre en place un mécanisme de formation continue en vue de renforcer les capacités pédagogiques des PH ;
- Acquérir suffisamment de mannequins standards et des mannequins haute-fidélité ;
- Compléter et harmoniser les syllabi ;
- Appliquer systématiquement l'évaluation des enseignements par les étudiants ;
- Formaliser le tutorat ;
- Elaborer une charte des examens ;
- Appliquer les dispositions réglementaires pour la représentation des PATS et des étudiants dans les instances de décision ;
- Exploiter les opportunités de la coopération internationale pour renforcer la mobilité des étudiants et des enseignants.

9. Recommandations à l'ANAQ-Sup

- Accorder plus de temps aux évaluateurs afin d'éviter de faire des évaluations "marathon" qui peuvent restreindre la qualité des investigations ;
- Inciter le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à doter l'UFR Santé de suffisamment de ressources humaines pour remplir les critères internationaux de performance des établissements d'enseignement de Médecine ;
- Inciter le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation à entreprendre des démarches auprès du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale pour ériger les CHR en CHU dans les villes d'implantation des UFR de Santé et formaliser la participation des praticiens hospitaliers dans l'encadrement des étudiants

10. Proposition de décision :

ACCREDITATION

ANNEXES

- Agenda de la visite ;
- Feuille de présence de la réunion d'ouverture avec le Comité de Pilotage ;
- Feuille de présence de la réunion avec les étudiants ;
- Feuille de présence de la réunion avec le personnel d'enseignement et de recherche (PER) ;
- Feuille de présence de la réunion avec le personnel administratif, technique et de service (PATS) ;
- Feuille de présence de la réunion de synthèse.